

# CGT

M A T M U

TRACT

23 juin 2026

Il ne suffit pas  
de s'indigner,  
il faut s'engager !



**PGIS D'AIX-EN-PROVENCE**  
**DROIT D'ALERTE POUR DANGER GRAVE ET IMMIMENT**  
**ALERTER, AGIR, PROTÉGER**

La CGT a déclenché un droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent (DGI) à la PGIS d'Aix-en-Provence, après une visite syndicale et des échanges avec les salariés ayant mis en évidence une situation de travail devenue intenable.

Quand la santé physique et mentale des collègues est directement menacée, il ne s'agit plus d'un simple signal d'alerte : il faut agir immédiatement.

## Qu'est ce que le DGI ?

Le Danger Grave et Imminent existe lorsqu'une **situation de travail fait peser une menace sérieuse sur la vie ou la santé des salariés**, y compris leur santé mentale, et appelle une réaction immédiate de l'employeur. L'imminence signifie que le risque est actuel ou susceptible de se réaliser très rapidement.

Lorsqu'un DGI est déclenché, **l'employeur doit mener sans délai une enquête conjointe avec le représentant du personnel et prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le danger**. En cas de désaccord, le CSE doit être réuni en urgence sous 24 heures.

A défaut de mesure suffisante, l'inspection du travail peut se saisir du dossier.



## Ce qui ressort de la situation à Aix

Les **constats remontés par les élus CGT lors de leur visite sur Aix le 2 juin sont particulièrement alarmants** : salariés en larmes, angoisses chroniques, troubles du sommeil, douleurs physiques, pensée constante au travail le soir et le week-end, ainsi qu'un absentéisme pouvant atteindre 50% dans certaines équipes le jour de la visite. **Ces éléments traduisent une dégradation profonde des conditions de travail et un risque sérieux pour la santé des collègues.**

Les causes identifiées sont connues et structurelles : **surcharge régulière, temps téléphonique atteignant jusqu'à 70% du temps de travail, organisation du travail, retards de stock, dépassement régulier des plafonds d'ouvertures, défauts persistants des outils et autres interfaces, manque de temps de gestion, manque de formation, et perte de sens** liée à des consignes qui empêchent de traiter correctement les dossiers. À cela s'ajoutent les réorganisations successives, l'ajout continu de nouvelles activités et des réponses partielles qui déplacent la charge sans la supprimer réellement.

## Ce qui a été déclaré en CSE

Lors du CSE extraordinaire du 16 juin 2026, **la CGT a rappelé que cette crise n'était pas une surprise** : dès 2024, les élus avaient rendu un avis défavorable sur l'évolution de la planification des activités en PGIS, en dénonçant déjà une hausse estimée de 60% des permanences téléphoniques et un impact excessif sur la santé et la vie privée des salariés. Nous avons également souligné que les expertises antérieures avaient mis en lumière l'inadaptation des organisations et l'absence de mesures pérennes suffisantes prises par la Direction.

La **Direction a émis des réserves en CSE sur le caractère d'imminence** mais a accepté juridiquement le cadre du DGI, tout en reconnaissant l'existence de difficultés et en présentant un ensemble de mesures immédiates ou différées, telles que cellules stock, recrutements en CDD, fermeture partielle du SVI et accompagnement QVCT par un cabinet extérieur.

Face à cela, nous avons fait part d'un climat de fatigue, de résignation et parfois de peur, certains salariés n'osant plus prendre la parole ou retardant même des arrêts de travail pourtant justifiés, par culpabilité envers leurs collègues ou par crainte des conséquences.

**Quand des salariés continuent malgré l'épuisement, quand les heures supplémentaires deviennent habituelles et ne sont plus la solution, quand les retours de congés se font "la boule au ventre", l'employeur ne peut pas se contenter de mesures d'ajustement à la marge.**

## Et pour demain ?

**La CGT veut le dire clairement aux collègues de la PGIS d'Aix-en-Provence mais aussi à l'ensemble des salariés PGIS :** ce droit d'alerte a été exercé pour vous protéger, pour faire reconnaître ce que vous vivez et pour imposer à la Direction des réponses à la hauteur de la situation. **La CGT sera présente à chaque étape pour exiger des mesures concrètes et durables sur la charge, les effectifs, l'organisation du travail, les outils et la prévention des risques psychosociaux.**

Les PGIS subissent réorganisation sur réorganisation, tandis que la Direction continue trop souvent à poser des pansements sur des plaies ouvertes, sans traiter la cause profonde des dysfonctionnements. Pire, les dernières réorganisations ont été faites non pas avec les salariés, mais contre l'avis des pratiquants qui savent pourtant ce qui est bon pour réaliser un travail de qualité au service du sociétaire.

Car la réponse est simple et elle est répétée depuis de nombreuses années : **les gestionnaires ont besoin de temps pour gérer leurs dossiers.**

Si les réponses et les actions engagées ne sont pas suffisantes, **la CGT se réserve pleinement le droit d'étendre l'alerte à l'ensemble des PGIS où les mêmes mécanismes de surcharge, de désorganisation et d'atteinte à la santé sont déjà dénoncés.**

Nous demandons, au-delà des mesures immédiates et temporaires présentées au CSE du 16 juin 2026, l'ouverture d'un véritable plan d'actions fondé sur le travail réel. La protection de la santé physique et mentale des salariés n'est pas négociable, et l'obligation de sécurité qui pèse sur l'employeur impose des réponses à la hauteur des enjeux.

**Collègues des PGIS, vous n'êtes pas seuls. La CGT continuera d'alerter, de démontrer, de contraindre l'employeur à agir et de se battre jusqu'à l'obtention de mesures réelles, vérifiables et durables. Rendez-vous au CSE de ce jeudi 25 juin pour connaître les nouvelles décisions de la Direction.**

### VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE À LA CGT MATMUT POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS

**Sans syndicats, aucune avancée sociale n'aurait eu lieu dans l'entreprise.  
Sans adhérents, aucun syndicat n'aurait de poids dans les négociations.  
Se syndiquer à la CGT, c'est choisir de ne plus subir en silence.**

**Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons défendre les collectifs et faire entendre une autre voix.**

 **Pour adhérer, cliquez ici !**

**Votre délégué syndical référent :**  
Ludovic BARROIN



Téléphone : 06 64 74 04 22  
Email : [contact@cgt-matmut.fr](mailto:contact@cgt-matmut.fr)

**CGT**  
M A T M U